



## ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE  
ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901  
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

5/5/2020

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **L'ASPONA demande aux élus des 2 communes littorales des pistes cyclables temporaires**

Pour l'ASPONA, l'heure n'est plus à la procrastination pour sécuriser les mobilités douces.

A la veille du déconfinement et alors que le travail a repris en Italie et à Monaco, son conseil d'administration vient d'adresser une lettre ouverte aux élus des 2 communes littorales (<http://aspona.org/pdf/Lettre%20ouverte%20velo.pdf>) leur demandant de **mettre en place des pistes cyclables temporaires** comme le prévoit le Plan Vélo Gouvernemental (1).

Dès la semaine prochaine, l'engorgement des voies de circulation principales et les nuisances associées avec plus de 20 000 véhicules quotidiens, puisque les actifs hésiteront à utiliser le train ou le bus entre l'Italie, Menton, Monaco et Nice, est à craindre.

Pour l'éviter, comme partout en France, la circulation en vélo doit être sécurisée, par un marquage au sol et des séparateurs de voie ou des balises d'alignement, pour permettre **la traversée de Menton et de Roquebrune par le bord de mer et l'utilisation prioritaire des contre-allées des vallées du Caréi et du Borrigo.**

A plus long terme, d'ici la mi-2021, l'ASPONA demande **qu'une analyse sérieuse soit menée par un cabinet spécialisé (CEREMA ou autre), conjointement et simultanément dans les deux municipalités.** Les experts étudieront de manière neutre la faisabilité des pistes, sur base de la capacité des infrastructures routières existantes et de leur potentiel, des points de blocage, des pratiques et des limites réglementaires (bruit, pollution de l'air, sécurité) à respecter. Leur rapport éclairera les choix à faire, sans polémique et sans manipulation politique.

Le bien-être en ville, c'est maintenant.

(1) (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sortie-du-confinement-ministere-transition-ecologique-et-solidaire-annonce-plan-20-millions-deuros>): le Plan prévoit notamment un « coup de pouce vélo » de 50 euros pour la réparation, un soutien financier et technique de l'Etat et une simplification administrative pour les collectivités qui créent des pistes temporaires sur des parcours sécurisés